



BUGEYSUD
Cercle Qualité

Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du mercredi 30 septembre 2015 – 18h.30

BELLEY (L'Intégral – Salle du Colombier)

Membres en exercice : 65

Membres présents : 54

Votants : 59

Date de convocation : Lundi 21 septembre 2015

Secrétaire de séance : M. Denis MARTIN-BARBAZ

M. ABRY Marcel	Mme DA SILVA Isabel – Excusée Pouvoir à Mme DA COSTA	M. PETIT Thierry M. NICOLLET - suppléant
M. ANDRE-MASSE Franck	M. DELARUELLE Yves - Absent	M. PHILIPPE Alain
M. BAL Serge	Mme DESCHAMPS Marie-Hélène – Excusée - Pouvoir à M. GUERIN	M. PLANTIN Guy
Mme BELLEMAIN Michelle	M. DESCHAMPS Roland – Excusé Pouvoir à Mme CHARMONT-MUNET	M. PUTHOD Bernard
M. BERARDI Christophe	M. FOGNINI Jean-Marc – Excusé Pouvoir à Mme CAMINET	M. QUINARD Julien
M. BERGER Charles	M. GAMBERINI Paul - Absent	M. RAMON Michel
M. BERTHET Jean-Michel	M. GENS Marcel	M. REUTER Bernard
M. BERTHET Pierre	M. GERIN Georges	M. RODRIGUEZ Philippe
M. BIJOT Jean-François	M. GIREL Jean - Excusé	Mme ROLLINSON Caroline
Mme BIONDA Annie - Absente	M. GUERIN Cyrille	M. ROPELE Jean-Pierre
M. BLANC Jean-Paul	Mme GUILLON Pascale	M. ROUX Pierre
M. BONNARD Didier	M. HEDON Jean-Yves	M. SAUREL Alain
M. BOUVIER Georges	M. JACQUIER Laurent	Mme SILLAUME Dominique
M. BUET Marc M. REVERT - Suppléant	M. JANET Guy	Mme THEVENOT Nadine
Mme CAMINET Régine	Mme LACHIZE Sandrine	Mme TREILLÉ Odile – Excusée pouvoir à Mme BELLEMAIN
M. CASTIN Régis	M. LAHUERTA Dimitri	M. TURELLO René M. GUITTET - Suppléant
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	Mme LONGE Anne-Laure	Mme VICTOR Joëlle
Mme COMET Claude M. ROGET - Suppléant	M. MARIÉ Patrick - Absent	M. VINCENT Xavier - Absent
M. CONAND Jean-Paul	M. MARTIN-BARBAZ Denis	M. VUILLEROD René
Mme COUTTET Nathalie	Mme MASNADA Liliane	Mme VUILLOUD Véronique
M. CUEILLE Gérald	M. MATHIEU Michel	M. WAELPUT Daniel
Mme DA COSTA Angelica	M. PERTICOZ Bernard	

Présentation du projet d'écluse de Brégnier-Cordon par M. Tonini, Directeur régional de la Compagnie Nationale du Rhône (voir présentation jointe au présent compte-rendu)

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président présente à l'assemblée deux nouveaux agents communautaires :

- M. Aurélien Garcia, responsable du service urbanisme de la Communauté de communes depuis début avril en remplacement de M. Joël Martinod, parti à la retraite,
- M. Dame Badiane, chef de projet SIG (Système d'Information Géographique) en stage à la Communauté de communes depuis mars 2015 et qui débutera un contrat d'un an à compter du 1^{er} octobre 2015.

A la demande de M. le Président, le conseil communautaire accepte de retirer de l'ordre du jour les délibérations relatives à une participation billetterie pour l'Office de tourisme et au cycle de travail des agents communautaires.

Le conseil communautaire n'émet pas de remarques sur le compte-rendu de la séance du 30 juin 2015.

ADMINISTRATION GENERALE

1.- Décisions du Président entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 septembre 2015

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire de la conclusion des marchés publics et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

N° marché	Objet	Attributaire	Montant en euros HT
2015-15-1	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°1 terrassement, gros œuvre	MUTTO'BAT 01303 Belley	159 212,93 €
2015-15-2	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°2 charpente métallique	CTCM 26140 St Rambert d'Albon	9 201,24 €
2015-15-3	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°3 étanchéité - couverture	DAZY 01750 Replonges	30 918,71 €
2015-15-4	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°4 menuiseries extérieures aluminium	MCB 01300 Chazey-Bons	8 330,00 €
2015-15-5	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°5 menuiseries intérieures bois	CARRE MENUISERIE 38480 Romagnieu	18 199,00 €
2015-15-6	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°6 cloisons, doublages, faux plafonds	CLÉMENT DÉCOR 38510 Passins	22 765,10 €
2015-15-7	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°7 carrelage	GAZZOTTI 73420 Drumetaz-Clarafond	25 517,90 €
2015-15-8	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°8 peinture	PRB Peinture Revolta Blaudeau 73000 Chambéry	6 427,36 €
2015-15-10	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°10 plomberie, sanitaires, ventilation	LAGRANGE 01300 Belley	20 803,67 €
2015-15-11	Construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin – Lot n°11 électricité, chauffage, courants faibles	GAILLARD Electricité 38630 Veyrins Thuellin	32 011,87 €
	Mission d'accompagnement RH – Avenant n°1	Plateforme RH 38150 St Romain de Surieu	+ 2 400,00 € Soit nouveau montant maximum 29 125,00 €

	Travaux de réaménagement du siège de la CCBS – Lot n°1 démolitions – maçonnerie – Avenant n°1	MARTINS Maçonnerie TP 01300 Chazey-Bons	+ 2 052,00 € Soit nouveau montant marché : 8 770,28 €
	Protection entrée pharmacie et réfection cheminement piéton maison de santé Virieu le Grand	EIFPAGE TP 01200 Bellegarde	3 429,00 €
	Signalisation horizontale voirie Belley	PROMARK 01300 Magnieu	4 357,11 €
	Achat de deux défibrillateurs	MATECIR DEFIBRIL 06100 Nice	2 965,21 €
	Réparation chaussée Viarhônga	EIFPAGE TP 01200 Bellegarde	12 723,81 €
	Signalétique sentiers de randonnée Le Jugean	PIC BOIS 01300 Brégnier-Cordon	1 849,64 €
	Réfection poste de secours base de loisirs Virieu le Grand	EURL Grégory MARREL 01300 Belley	2 152,80 €
	Inspection détaillée des ponts de Cressin-Rochefort et des Ecassaz	CEREMA 69674 Bron	7 921,00 €
	Mise en page et impression du rapport d'activités CCBS 2014	GONNET Imprimeur 01303 Belley	3 600,00 €
	Panneaux de signalisation	ISOSIGN 71210 Saint Eusebe	3 066,59 €
	Fauchage chemins communaux Izieu	Exploitation forestière Dumont 38110 Ste Blandine	4 684,50 €
	Fauchage chemins communaux Murs et Gélignieux	Exploitation forestière Dumont 38110 Ste Blandine	3 185,00 €
	Etude géotechnique Avenue Charles Vulliod	SOL ÉTUDE 74371 Pringy	2 500,00 €
	Remise en conformité électrique du snack du camping de Virieu le Grand	GTE 01350 Béon	1 545,71 €
	Location nacelle pour contrôle des ponts de Cressin-Rochefort et des Ecassaz	START 69420 Trèves	2 880,00 €
	Réparation stores extérieurs Musée EHR	JOUE ESPACE VERANDAS 38510 Morestel	3 280,00 €
	Supports cycles ViaRhônga	SES Nouvelle 37072 Tours	1 930,00 €

M. Rodriguez demande à quoi correspond l'avenant à la mission de la société Plateforme RH.
Mme Charmont-Munet répond que Plateforme RH accompagne la Communauté de communes dans la refonte des fiches de postes et la mise en place d'un dispositif d'évaluation des agents communautaires. Cet avenant répond notamment à des journées de travail supplémentaires relatives à la formation des encadrants sur la conduite des entretiens d'évaluation.

2.- Présentation du rapport d'activité de la Communauté de communes pour l'année 2014

M. le Président rappelle l'obligation faite par l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il ajoute que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Il précise enfin que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Ce rapport d'activité a donc pour objet de présenter aux maires et aux conseillers municipaux des communes membres, le bilan des actions menées en 2014 par la Communauté de communes Bugey Sud. Suite à la présentation, le conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'activité de la Communauté de communes Bugey Sud pour l'année 2014.

3.- Réflexion sur l'évolution des statuts de la Communauté de communes

M. le Président explique à l'assemblée que dans le cadre du futur schéma départemental de coopération intercommunale qui sera dévoilé le 12 octobre 2015, la Communauté de communes sera fort probablement amenée à étendre son périmètre à certaines communes périphériques voire à fusionner avec des intercommunalités voisines.

Il propose donc au conseil de réfléchir à l'évolution des statuts de la Communauté de communes (évolution qui devra intervenir avant la fin de cette année) afin de tenir compte de la prise d'effet de la nouvelle entité le 1^{er} janvier 2017. Il semble en effet difficile de prendre de nouveaux équipements au 1^{er} janvier 2016 alors qu'il y a des grosses incertitudes sur l'évolution du périmètre de la collectivité et par conséquent sur d'éventuelles modifications de compétences.

Il souligne que cela sera l'occasion de toiler les statuts et éventuellement d'ajouter deux parties ; la première relative à la mise en place d'un dispositif de soutien à l'hébergement touristique, la seconde en faveur d'une participation communautaire pour le développement de la formation continue sur le territoire.

Mme Guillon pense qu'il sera difficile de refuser la proposition du Préfet et considère que le périmètre actuel est déjà très important. Elle pense qu'il est compliqué de fonctionner avec autant de communes et que la Communauté de communes est aujourd'hui dans l'incapacité d'assumer les compétences dont elle est dotée.

Elle regrette par ailleurs que la commission bâtiments n'ait jamais été réunie depuis 18 mois alors que de nombreux chantiers étaient prévus (transfert piscine, gymnases et médiathèques notamment).

Enfin, elle rappelle que le règlement intérieur de la Communauté de communes prévoit l'envoi à tous les conseillers communautaires du compte-rendu de toutes les réunions de commission, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme Victor regrette également que les membres de la commission bâtiments dont elle fait partie ne se soient jamais rencontrés.

M. le Président souligne que les services communautaires et municipaux ainsi que les élus des communes concernés par les transferts des équipements ont néanmoins beaucoup travaillé cette question. Il souligne qu'il a demandé dernièrement en bureau, l'intensification de la fréquence des réunions de travail au sujet de la piscine notamment.

Pour M. Rodriguez, il y a beaucoup trop de dossiers qui sont reportés. Selon lui, dès qu'il y a le moindre doute, la Communauté de communes n'avance plus.

M. le Président précise que le Vice-président travaille aussi sur les autres bâtiments communautaires tels que le boulodrome ou la base aviron.

Mme Victor rappelle que la commission est là pour travailler et qu'à tout le moins, elle devrait être informée des actions menées par le Vice-président délégué.

M. Berger explique qu'il participe à de nombreuses réunions au sein des équipements scolaires notamment et qu'il travaille également sur l'entretien et la maintenance des autres équipements.

M. André-Masse tient à souligner qu'au moment de la fusion des communautés de communes qui a prévu le transfert prévisionnel des équipements sportifs et des médiathèques, la question de la politique sportive et culturelle n'a pas été étudiée. Une année de plus pour réfléchir est donc nécessaire.

M. le Président conclue la discussion en indiquant qu'une proposition de modification statutaire sera proposée au conseil communautaire lors de la réunion du 5 novembre 2015.

TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE

4.- Soutien au projet d'écluse de Brégnier-Cordon

Suite à la présentation du projet d'écluse de Brégnier-Cordon effectué par M. Tonini, Directeur régional de la Compagnie Nationale du Rhône, M. Saurel, Vice-président chargé du tourisme, de la culture et du patrimoine, propose au conseil communautaire de se prononcer en faveur de cet aménagement.

En effet, cette proposition s'inscrit dans la suite de la motion prise le 18 décembre 2014 sur la date de renouvellement de la concession CNR des aménagements hydrauliques et a pour objet de confirmer que ce projet d'écluse est essentiel pour l'itinérance et le développement du tourisme fluvial du territoire.

L'allongement du linéaire de navigation (de 57 km aujourd'hui à 90 km environ après les travaux) et l'ouverture vers l'aval (site de la Vallée Bleue notamment) constituent des paramètres essentiels pour le développement du site portuaire de Virignin qui lui permettront à terme d'affirmer sa position centrale sur le Haut-Rhône (zone de services aux plaisanciers).

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'apporter son soutien au projet d'écluse de Brégnier-Cordon

5.- Convention cadre territoriale avec la DRAC Rhône-Alpes pour le projet d'Education aux Arts et à la Culture

M. Saurel rappelle à l'assemblée la délibération du 30 juin 2015 autorisant le Président à engager la Communauté de communes Bugey Sud dans la signature d'une convention territoriale de développement de l'Education aux Arts et à la Culture avec la DRAC Rhône-Alpes autour de deux axes : le développement de l'éducation au spectacle vivant et particulièrement à la danse et le développement de l'éducation au livre et à la lecture sur 3 saisons : 2015/2016 – 2016 /2017 – 2017/2018.

Il précise qu'un comité de pilotage a été constitué pour le suivi de ce projet. Celui-ci réunit les parties signataires et les partenaires impliqués. Il est ainsi composé de :

- un représentant de la Direction régionale des affaires culturelles,
- un représentant de la Préfecture du département,
- un représentant du Conseil départemental,
- un représentant du Conseil régional,
- des représentants élus de la Communauté de communes, assistés par la responsable de ces dossiers,
- des représentants élus de la Ville de Belley
- un représentant de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale.

Il a pour mission d'impulser la politique partenariale de territoire, de définir les orientations en cohérence avec les objectifs généraux, et de valider le programme d'actions et son annexe financière.

Le comité de pilotage lors de sa réunion du 17 septembre 2015 a validé le projet de convention territoriale.

M. Saurel présente la convention et le partenariat qui a pour objectif de :

- favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle associant tous les temps de vie des enfants et des jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisir) en :
 - déterminant les priorités et en organisant les modalités d'action,
 - rapprochant la ressource artistique et culturelle,
 - promouvant la formation et en favorisant la professionnalisation des acteurs artistiques et culturels,
 - coordonnant les différentes actions pour constituer une culture commune entre les acteurs.
- inviter les habitants du territoire constitués en association ou non, à s'emparer des propositions pour développer leurs propres parcours, notamment via des pratiques amateurs.
- établir les conditions et les dispositions de la pérennité de ces parcours.

Le projet de territoire comporte quatre entrées cumulables :

- un apport de compétences artistiques et culturelles rémunérées,
- l'accompagnement de résidences d'artistes, d'auteurs, de professionnels de la culture, d'une durée suffisante pour permettre une rencontre effective,
- un aménagement de locaux existants pour permettre une pratique artistique dans les conditions qu'elle requiert à minima,
- l'accès aux œuvres et aux corpus documentaires via les usages culturels du numérique. Une attention particulière sera portée aux actions dans les domaines du livre et de la lecture, de l'éducation musicale ainsi qu'aux usages artistiques du numérique.

Les disciplines suivantes seront prises en compte sur tout ou partie de la durée de la convention :

- la danse et les arts du mouvement,
- l'image notamment avec la photographie et le cinéma,
- le livre, la lecture et l'illustration.

M. Saurel rappelle que la première année de la convention – 2015/2016 - portera sur les domaines de la danse et des arts du mouvement avec comme partenaire la Maison de la Danse.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention avec la DRAC.

6.- Convention avec la Maison de la Danse pour le projet d'Education aux Arts et à la Culture

M. Saurel rappelle à l'assemblée que la première année de la convention territoriale d'Education aux Arts et à la Culture porte sur les domaines de la danse et des arts du mouvement avec comme partenaire la Maison de la Danse.

Dans ce cadre, il convient de préciser les modalités de ce partenariat qui comprend un projet de résidence d'artistes chorégraphiques avec la Compagnie Stylistik. M. Saurel précise les modalités d'engagement de chacune des parties.

Pour la Maison de la Danse :

- contractualiser avec les équipes artistiques sollicitées pour ce projet et apporter ainsi les plateaux artistiques, en s'assurant que les règles sociales et salariales soient respectées,
- apporter ses savoir-faire et compétences, pour la mise en place de la résidence d'artistes d'un point de vue artistique et technique,
- accompagner le rayonnement culturel de cette résidence et le développement de projets en résonance,
- accompagner l'évaluation du projet,
- faciliter, pour les chorégraphes et danseurs participant au projet, les temps de répétition et d'échanges nécessaires aux créations,

- informer la Communauté de communes de toute modification pouvant entraîner un changement de programme.

Pour la Communauté de communes Bugey Sud :

- mettre à disposition un médiateur référent sur le partenariat,
- organiser des temps de découverte et de rencontre pour présenter le projet aux associations, communes et faire émerger des déclinaisons de celui-ci,
- faciliter la participation des acteurs locaux dans la préparation et le déroulement des événements (sensibilisation, réunions...),
- aider et participer à la mise en place d'événements : ateliers, spectacles, temps de rencontre...
- aider et participer à la communication autour de la convention et des événements,
- participer à l'évaluation des actions,
- faire en sorte que les lieux d'activités (salles, gymnases..) implantés sur son territoire soient mis à disposition de la Maison de la Danse dans le cadre de ce projet.

D'un point de vue financier, la Communauté de communes s'engagerait à hauteur de 25 000 € TTC pour ce projet de résidence pour l'année 2015/2016 correspondant à :

- 15 000 € TTC dans le cadre du soutien apporté par la DRAC Rhône-Alpes,
- 10 000 € TTC sur fonds propres de la Communauté de communes.

M. Saurel précise qu'une somme complémentaire sera éventuellement apportée par la Communauté de Communes et définie ultérieurement selon le solde accordé par le Département de l'Ain à ce projet. Cette convention fera alors l'objet d'un avenant.

M. Hedon, conseiller communautaire et conseiller départemental du canton de Belley, indique que le Département n'est pas en mesure de conventionner sur ce projet mais pourra apporter une aide directe. Il souligne que les conseillers départementaux du secteur soutiennent ce projet et font en sorte que le Département participe.

M. Blanc demande quelles sont les écoles de danse qui ont été contactées pour participer au projet.

M. Saurel répond que toutes les écoles de danse ont été contactées mais que leur participation au projet s'effectue sur la base du volontariat.

Pour M. Rodriguez, c'est un beau projet et donc un bon signe que la Communauté de communes y participe. A l'unanimité, le conseil communautaire autorise la signature de la convention avec la Maison de la Danse.

- Arrivée de M. Vincent.

7.- Actualisation de la grille tarifaire du musée Escale Haut-Rhône

M. Saurel informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour la grille tarifaire du musée Escale-Rhône concernant les activités périscolaires hors les murs :

Famille de produits	Nom du produit	Tarif €
animation	activité périscolaire	50 € la séance de ¼ d'heure
animation	activité périscolaire	75 € la séance de 1h30

Le conseil communautaire approuve la modification de la grille tarifaire à l'unanimité.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET CULTURELS

8.- Approbation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé).

M. Berger, Vice-président chargé de la construction, de la maintenance et de l'entretien du patrimoine bâti, indique que dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communautaires recevant du public, il a été réalisé un diagnostic pour chacun des établissements concernés :

- école maternelle à Culoz
- école primaire à Culoz
- maison du Marais à Ceyzérieu
- musée Escale Haut Rhône

Il donne lecture de la demande d'approbation de l'Ad'AP et sollicite du conseil communautaire l'autorisation de présenter la demande de validation aux services de l'État.

Mme Guillon regrette que le coût de la mise en accessibilité n'apparaisse pas sur les documents présentés.

M. Vuillerod répond que ceux-ci seront transmis aux conseillers communautaires par voie électronique dès que possible.

Le conseil communautaire approuve l'Ad'AP à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

9.- Présentation du rapport d'activité du SIVOM du Bas-Bugey pour l'année 2014.

M. Vincent, Vice-président chargé de l'environnement, informe le conseil communautaire que l'assemblée du SIVOM du Bas-Bugey a adopté son rapport annuel d'activité le 23 juin 2015.

Il explique que l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que ce document doit faire l'objet d'une communication devant le conseil communautaire. Lors de cette séance publique, les délégués de la Communauté de communes qui siègent au sein de l'organe délibérant du SIVOM sont entendus.

Suite à la présentation, M. Rodriguez souligne que des décisions importantes vont être prises par le SIVOM notamment en ce qui concerne la mise en place d'une collecte en apport volontaire. Ceci n'est pas sans poser des problèmes surtout vis-à-vis des personnes dans l'impossibilité de se déplacer. Il pense que ce point devrait être discuté en conseil communautaire.

M. Vincent répond que ce sujet doit avant tout être étudié par la commission environnement qui pourra ensuite faire part de sa réflexion aux membres du SIVOM.

M. Hedon précise que chaque commune est questionnée sur ce sujet de la collecte en apport volontaire.

Pour M. André-Masse, il faut se laisser du temps avant de prendre une décision car il y a un gros travail de communication à faire auprès de la population.

Suite à cette discussion, le conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'activité du SIVOM du Bas-Bugey pour l'année 2014.

Suite à une question posée par Mme Guillon, M. Vincent répond que la commission environnement se penchera prochainement sur l'intégration des communes de Brégnier-Cordon, Colomieu, Izieu, Saint-Benoit et Saint-Bois au sein du SIVOM. En effet, les différents marchés conclus par la Communauté de communes et le SIVOM se terminent fin 2016 si bien que de nouveaux appels d'offres vont devoir être lancés. Il s'agira donc de savoir rapidement sur quel périmètre porteront les nouveaux contrats.

• Départ de M. Rodriguez

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

10.- Actipôle Rhône Bugey : transfert comptable au budget annexe Actipôle du terrain et de l'indemnité versée à ICE

10.1.- Transfert comptable de l'indemnité versée à ICE du budget principal au budget annexe Actipôle Rhône Bugey

Mme Charmont-Munet, Vice-présidente chargée des finances et du personnel, rappelle que la Communauté de communes Bugey Sud, a signé un protocole transactionnel avec la société ICE Immobilier le 12 janvier 2015, afin de reprendre en maîtrise d'ouvrage le projet d'immobilier d'entreprises du parc d'activités « La Picardière » à Virignin, dénommé « Actipôle Rhône Bugey ».

Elle précise que le protocole transactionnel prévoyait le remboursement de frais engagés par la société ICE Immobilier à hauteur de 219 066 € HT (soit 262 879,20 € TTC) et que la dépense a été inscrite sur le budget principal de la Communauté de communes Bugey Sud.

Au regard de l'avenant n°1 passé avec la dite société en date du 3 juillet 2015 rectifiant la participation financière de la Communauté de communes Bugey Sud et fixé à un montant de 185 628 € HT soit 222 753,60 € TTC et considérant qu'à cet effet, la Communauté de communes Bugey Sud a effectué les versements à la société ICE Immobilier, depuis le budget principal, comme suit : mandat 107 du 22/01/2015 pour 170 871,48 € TTC et mandat 1312 du 07/07/2015 pour 51 882,12 € TTC, il convient à présent de procéder à un transfert financier du budget principal sur le budget annexe « Actipôle Rhône Bugey » de la somme de 222 753,60 € TTC.

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

10.2.- Transfert comptable du terrain au budget annexe Actipôle Rhône-Bugey

Mme Charmont-Munet explique également qu'il convient de transférer du budget annexe « ZAC de la Picardière » au budget annexe « Actipôle Rhône-Bugey » les terrains sur lesquels ces bâtiments seront construits.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de transférer les parcelles situées sur la commune de Virignin comme suit :

Lieu-dit	Parcelles	Surfaces
	1522 section B	5 050m ²
	1524 section B	1 532m ²
Surface totale		6 582m²

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

11.- Décisions modificatives

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, les décisions modificatives relatives à l'intégration d'échéances d'emprunts (budget annexe Actipôle Rhône Bugey) et au remboursement de trop perçu (budget annexe Maison médicale).

12.- Non restitution de retenue de garantie sur marché de travaux

Mme Charmont-Munet informe l'assemblée qu'une somme de 1 228,20 € est restée en attente sur les comptes de la Trésorerie de Belley et qu'il convient de régulariser la situation par délibération, sur demande de M. le Trésorier de Belley.

Elle explique que la Communauté de communes, sur proposition du maître d'œuvre, a appliqué en 2014 une retenue pour pénalités de retard et pour absence aux réunions de chantier d'un montant de 1 228,20 € HT sur le lot 8 (cloisons, doublages, plafonds, peinture) du marché de travaux de construction du bâtiment à usage sportif d'aviron à Virignin, à l'entreprise Perrotin et propose de conserver cette retenue.

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

13.- Participation complémentaire de l'Union Bouliste du Bas-Bugey au titre du remboursement des charges de fonctionnement du boulodrome couvert pour la saison 2014-2015

Mme Charmont-Munet rappelle la convention du 20 janvier 2004 entre la Communauté de communes et l'Union Bouliste du Bas-Bugey pour la mise à disposition du boulodrome couvert et son avenant n°2 en date du 25 septembre 2013 relatif à la mise à disposition gratuite du boulodrome à des associations sur demande de la Communauté de communes Bugey Sud.

Au regard du bilan établi le 11 septembre 2015 détaillant les charges courantes d'électricité, de gaz et d'eau consommée au boulodrome couvert pour la saison 2014-2015 qui s'élèvent globalement à 12 983 € et considérant que l'Union Bouliste du Bas-Bugey a déjà versé une participation financière aux charges de fonctionnement pour 12 000 €, il convient de demander une participation complémentaire à l'Union Bouliste du Bas-Bugey pour couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement pour cette saison à hauteur de 983 €. Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

14.- Accroissement temporaire d'activité (mise en place d'un système d'information géographique)

Mme Charmont-Munet explique le travail lancé en début d'année 2015 sur les itinéraires touristiques, sur la gestion des cours d'eau et la recherche d'optimisation des dépenses de voirie applicable dès 2016 (à partir d'un bilan qualitatif de 500 km de voirie communale classée),

Compte-tenu de la volonté de rationaliser les dépenses communautaires, de gérer efficacement et de manière prospective les projets et les équipements communautaires, il y a lieu de créer, pour accroissement temporaire d'activité, un emploi d'agent responsable de la collecte, du traitement et de l'ordonnancement des données pour la mise en œuvre d'un système d'information géographique à temps complet.

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

15.- Mise en place d'un service civique pour l'animation et le suivi du projet d'éducation aux arts et à la culture

Mme Charmont-Munet présente le dispositif de service civique. Celui-ci s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Il s'inscrit dans le code du service national et non dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,39 € net par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Concernant la Communauté de communes Bugey Sud, Mme Charmont-Munet précise qu'il s'agit de demander l'agrément pour l'accueil d'un jeune dans le cadre du service civique pour la mise en place de la convention d'Education aux Arts et à la Culture, et plus spécifiquement pour le projet de résidence en partenariat avec la Maison de la Danse.

Ses missions seront :

- d'organiser des temps de découverte et de rencontre pour présenter le projet aux associations, aux communes, aux écoles... et faire émerger des déclinaisons de celui-ci,
- de faciliter la participation des acteurs locaux dans la préparation et le déroulement des événements (sensibilisation, réunions...),
- d'aider et de participer à la mise en place d'événements : ateliers, spectacles, temps de rencontre...

- d'aider et de participer à la communication autour de la convention et des événements,
- de participer à l'évaluation des actions.

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

16.- Convention avec la commune de Culoz pour la mise en place d'un service commun

Mme Charmont-Munet informe l'assemblée que dans le cadre du recrutement de la nouvelle directrice des services techniques, il a été décidé de créer un service commun entre la Communauté de communes Bugey Sud et la commune de Culoz.

Elle précise que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Cette mutualisation a vocation à mettre en commun le service direction des services techniques des deux collectivités afin de créer, d'une part une économie d'échelle et d'autre part, de mettre en cohérence les actions des deux collectivités. En effet, les transferts de charges et d'équipements dans les années à venir, notamment le transfert de la compétence eau et assainissement doivent se faire en cohérence et cela nécessite dorénavant l'emploi d'une forte expertise. La mise en commun du service permettra de mieux anticiper les problématiques.

La mise en place d'un service commun nécessite la signature d'une convention définissant les modalités pratiques et financières de cette mutualisation.

Aussi, Mme Charmont-Munet informe l'assemblée que la répartition du service entre les deux collectivités se fera sur la base suivante : 50% Commune de Culoz et 50% Communauté de Communes Bugey Sud.

Elle précise que l'agent du service commun sera recruté par la Communauté de communes Bugey Sud. La commune remboursera à hauteur de 50% l'ensemble des charges salariales (y compris les avantages en nature).

La commune quant à elle fournira le véhicule de service, le téléphone et le matériel informatique. Les frais inhérents seront remboursés à hauteur de 50 % par la CCBS.

En cas d'achat ou de renouvellement des équipements, le remboursement des dépenses d'investissement à hauteur de 50% sera effectué en une seule fois.

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

• M. le Président informe l'assemblée que le Préfet de l'Ain a signé l'arrêté de création de la commune nouvelle d'Arboys-en-Bugey (réunion des communes d'Arbignieu et Saint-Bois) le 29 septembre 2015.

• M. Waelput demande si la Communauté de communes peut accompagner les communes qui souhaitent s'engager dans un processus de création d'une commune nouvelle.

Il s'agirait de mettre à disposition des maires un service qui aurait pour vocation d'établir une méthodologie basée sur l'expérience, d'apporter une aide juridique pour établir les statuts et la charte de la commune nouvelle et réaliser une étude financière.

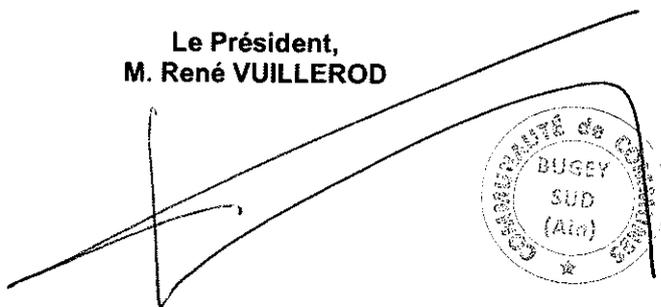
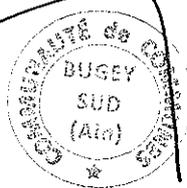
M. le Président répond que ce sujet pourrait être traité lors d'une prochaine conférence des maires et souligne que l'Association des Maires de France peut d'ores et déjà apporter une aide très précieuse.

• M. Puthod rappelle que lors de la séance du 30 juin dernier, la délibération relative à l'attribution des fonds de concours a été ajournée. Il explique qu'il a demandé que celle-ci soit à nouveau inscrite à l'ordre du jour ce qui n'est pas le cas.

M. le Président répond que ce point sera traité lors du conseil communautaire du 5 novembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.30

**Le Président,
M. René VUILLEROD**

**Le Secrétaire de séance,
M. Denis MARTIN-BARBAZ**

